

Etats-Unis/Politique

Nette escalade de la tension entre Trump et les démocrates au Congrès

AFP
Washington/États-Unis

Pour la Maison Blanche, pas question de livrer à ses adversaires des informations sensibles et l'ouverture d'une procédure contre le ministre de la Justice. Une décision inédite face à une procédure rarissime.

LA confrontation entre les démocrates et Donald Trump autour de l'explosive affaire russe a escaladé hier vers un nouveau palier de tension, avec le refus de la Maison Blanche de livrer au Congrès des informations sensibles et l'ouverture d'une procédure contre le ministre de la Justice.

Une décision inédite contre une procédure rarissime. Alors même que les démocrates lançaient les débats pour voter une motion de défiance contre le ministre Bill Barr, la Maison Blanche a annoncé que Donald Trump employait, pour la première fois, ses prérogatives présidentielles afin de rejeter leurs demandes "illégalles" d'information concernant l'enquête du procureur spécial Robert Mueller sur l'ingérence russe dans la présidentielle américaine de 2016.

"Les Américains voient clairement que les manœuvres désespérées" des démocrates "visent à les détourner des succès historiques

du président", a affirmé Sarah Sanders, porte-parole de l'exécutif.

Le chef démocrate de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, Jerry Nadler, a immédiatement appelé tous les élus à réagir au nom "des institutions".

"Personne, ni le ministre de la Justice, ni le président, ne peut être au-dessus de la loi", a-t-il martelé, alors qu'il lançait la procédure pour entraver aux prérogatives d'enquête du Congrès ("contempt of Congress") contre Bill Barr.

Les démocrates accusent le ministre de bloquer le travail du Congrès en refusant de leur livrer, dans les délais impartis, la version complète du rapport d'enquête du procureur Robert Mueller.

Cette procédure rarissime, qui n'a été jusqu'ici appliquée qu'à un autre ministre de la Justice, Eric Holder, sous l'administration du démocrate Barack Obama, ne sera conclue qu'après un vote en séance plénière, dont la date doit encore être fixée.

Deux ans et demi après la présidentielle américaine de 2016, l'enquête tentaculaire sur le dossier russe continue ainsi d'empoisonner le mandat de Donald Trump.

LA DESTITUTION EN QUESTION. Dans son rapport de près de 450 pages, Robert Mueller a exonéré Donald Trump des soup-

çons de collusion avec Moscou mais a décrit une dizaine de pressions exercées par le président républicain sur l'enquête.

S'estimant totalement blanchi, M. Trump n'a cessé de dénoncer une coûteuse "chasse aux sorcières".

Convaincus au contraire qu'il a "entravé la justice", les démocrates, disposant grâce à leur majorité à la Chambre de vastes pouvoirs d'investigation, veulent poursuivre l'enquête au Congrès afin de déterminer si les faits relatés dans le rapport complet justifient l'ouverture d'une procédure de destitution contre Donald Trump.

Pas question, leur a répondu le ministère, qui déplore que les démocrates n'aient pas même accepté leur offre de consulter, en comité restreint, une version bien moins expurgée que celle publiée le 18 avril.

Face à leurs "exigences déraisonnables", le ministère a donc demandé à Donald Trump qu'il applique ses prérogatives présidentielles lui permettant de refuser de livrer les documents sous le coup d'une injonction parlementaire. Ce qu'il a fait peu après.

Leur duel devrait durer. Si la Chambre estime que Bill Barr a entravé les prérogatives d'enquête du Congrès, cela reviendra à constituer un dossier d'inculpation.



La porte-parole de la Maison Blanche, Sarah Sanders, dénonçant "les manœuvres désespérées" des démocrates.

La justice devra alors décider ou non d'enquêter sur cette base, ce qui n'avait pas eu lieu dans le cas de M. Holder.

Bill Barr pourrait risquer une amende, voire une peine d'emprisonnement, mais ces peines restent largement improbables.

Outre la vaste affaire russe, l'opposition et la Maison Blanche sont en lutte ouverte sur plusieurs fronts au Congrès qui pourraient escalader vers d'âpres batailles judiciaires.

Les démocrates réclament les déclarations d'impôts de Donald Trump ou des documents à l'ex-conseiller juridique de la Maison Blanche, Don McGahn ? L'administration refuse, en dénonçant des demandes injustifiées.

Avec ces refus en cascade, Donald Trump pourrait en fait chercher à "provoquer" les démocrates pour qu'ils déclenchent une procédure de destitution contre

lui, a laissé entendre la présidente de la Chambre des représentants Nancy Pelosi.

Avec un habile calcul électoral en tête : lancer cette procédure en sachant que le Sénat, contrôlé par les républicains, l'acquitterait probablement et alors qu'une majorité d'Américains se dit contre, pourrait être toxique pour les démocrates à l'orée de la présidentielle de novembre 2020.

"La destitution est une voie qui crée beaucoup, beaucoup de divisions", a-t-elle insisté hier.

Mais pour la sénatrice et candidate démocrate à la présidentielle Elizabeth Warren, il n'y a pas le choix. "Robert Mueller établit clairement que le président des États-Unis a travaillé activement à faire entrave à la justice", a-t-elle déclaré mardi au Sénat. "Il y a assez là-dedans pour ouvrir une procédure de destitution."

A travers le monde

Iran/Nucléaire. Téhéran renonce à deux engagements

L'Iran a annoncé hier qu'il s'affranchissait de deux engagements pris dans le cadre de l'accord international sur son programme nucléaire de 2015, en réponse à la dénonciation unilatérale de ce pacte par Washington il y a un an jour pour jour.

Italie/Corruption. Révocation d'un secrétaire d'Etat de la Ligue

Le Conseil des ministres italien a révoqué hier la nomination d'un secrétaire d'Etat de la Ligue (extrême droite) soupçonné de corruption et objet d'une vive polémique au sein de la coalition avec le Mouvement 5 étoiles (M5S, antisystème).

Pakistan/Droits. La chrétienne Asia Bibi a quitté le pays

La chrétienne Asia Bibi a quitté le Pakistan, a indiqué mercredi à l'AFP un cadre du gouvernement pakistanais, plus de six mois après avoir été acquittée d'une condamnation à mort pour blasphème, qui avait suscité l'indignation à l'étranger.

Royaume-Uni/Politique. Brexit : May espère la même remontada que Liverpool



La Première ministre britannique Theresa May a comparé hier sa bataille avec Bruxelles sur le Brexit à l'incroyable remontada de Liverpool contre Barcelone en Ligue des Champions mardi.

Thaïlande/Politique. Le parti pro-junte en quête d'alliés pour gouverner

Le parti de la junte au pouvoir en Thaïlande a remporté presque assez de sièges pour rester au pouvoir, selon les résultats officiels des législatives de mars publiés hier, mais il va devoir sceller des alliances et fait face à la fureur de l'opposition, qui clame victoire.

Turquie/Politique. Deux vétérans de l'AKP critiquent l'annulation du scrutin d'Istanbul

Deux vétérans de l'AKP, le parti islamo-conservateur du chef de l'Etat turc Recep Tayyip Erdogan, l'ancien président Abdullah Gül et l'ex Premier ministre Ahmet Davutoglu, ont critiqué l'annulation de l'élection municipale à Istanbul remportée par l'opposition.

Sénégal/ Au lendemain de sa condamnation à 10 ans de travaux forcés Un chef religieux meurt en France

AFP
Mbour/Sénégal

LE chef religieux musulman sénégalais Cheikh Bethio Thioune est décédé mardi en France, où il était soigné, au lendemain de sa condamnation à 10 ans de travaux forcés pour "complicité" dans le meurtre par des disciples en 2012 de deux d'entre eux, a-t-on appris auprès d'un de ses avocats.

"On m'a confirmé le décès de Cheikh Bethio Thioune survenu aujourd'hui mardi en France", a déclaré à l'AFP Me Mouhamadou Moustapha Dieng, confirmant une information de plusieurs médias sénégalais.

L'avocat était membre du collectif de défense du guide religieux, né en 1940, à son procès du 23 avril au 2 mai, au cours duquel 19 de ses fidèles ont comparu. En traitement



Le chef religieux Cheikh Bethio Thioune (dont des fidèles brandissent ici le portrait) ne purgera pas sa peine. Il est mort à Bordeaux (France) au lendemain de sa condamnation à 10 ans de travaux forcés.

médical à Bordeaux (sud-ouest de la France) depuis janvier, selon ses conseils, le marabout avait été jugé en son absence.

Lundi, la chambre criminelle du tribunal de grande instance de Mbour, à 80 km au sud-est de Dakar, l'avait condamné à 10 ans de travaux forcés pour "complicité de meurtre" et

"non-dénonciation de crime".

Cheikh Bethio Thioune, influent responsable mouride, une des plus puissantes confréries de l'islam au Sénégal, avait été arrêté le 23 avril 2012 à la suite de la mort de deux de ses disciples lors d'une rixe. Il avait ensuite bénéficié d'une liberté provisoire en

février 2013.

Il clamait son innocence et entendait se défendre devant la justice de son pays dès que son état de santé le permettrait, selon ses avocats.

Son chambellan, Cheikh Faye, a également été condamné à 10 ans de travaux forcés pour complicité de meurtre et association

Photo : AFP / L'Union